

NOTE DE RENTRÉE

Année scolaire 2022/2023

Ecole Elémentaire
2 rue, Raymond Loewy
78730 Rochefort en Yvelines
☎ 01.30.41.31.83
✉ 0780283J@ac-versailles.fr

Équipe pédagogique :
Directrice : Mme Perrotte

CP-CM2: Mme Faure
CE1-CE2: M. Saurel
CM1-CM2 : Mme Perrotte

L'ÉCOLE

Horaires de l'école :

Lundi, mardi, jeudi vendredi : 8h30-11h30h / 13h30-16h30

Le portail est ouvert 10 minutes avant, le matin et l'après-midi soit à 8h20 et 13h20.

Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie.



Les élèves commencent à quitter la classe à partir de 16h30, puis le service d'étude garde les enfants concernés après un appel.

Enfin, les enfants qui ne restent pas à l'étude sortent.

Heures des récréations : 10h00/10h15 et 15h00/15h15. Afin de ne pas déranger les cours, les parents sont priés de déposer leur enfant aux heures de rentrée et en cas d'empêchement, aux heures de récréation.

Règlement intérieur : Le règlement intérieur de l'école de l'année 2021-2022 est toujours en vigueur jusqu'au vote du nouveau qui aura lieu lors du premier conseil d'école.

Restauration scolaire : De 11h30 à 13h30 en deux services. Elle est gérée exclusivement par le SIE (Syndicat Intercommunal des Écoles). En cas d'absence **vous devez contacter le SIE** au : 01.30.41.31.06

Etude surveillée : De 16h30 à 18h30 (avec une sortie possible à 18h00). Elle est gérée par le SIE aussi. Pour reprendre à 16h30 un enfant qui devait aller à l'étude, il faudra se présenter au personnel SIE pour une signature de décharge.

Garderie : De 7h30 à 8h30 tous les matins. Elle est mise en place par le SIE et se tient à l'école (dans la cantine).

Fréquentation scolaire :

Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est **obligatoire**.



Pour la sécurité de tous les élèves, en cas d'absence de votre enfant, merci, de prévenir impérativement le **matin même en envoyant un mail à l'école** (070283J@ac-versailles.fr) **ou en appelant**.



APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

Elles ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 11h30 à 12h sur autorisation des parents.



Elles permettent de travailler des certaines notions non acquises ou encore de travailler sur un projet de classe ou d'école.



ADMINISTRATIF








Réunion de rentrée

A ce jour, les dates de réunion de rentrée ne sont pas encore définies. Nous reviendrons vers vous dès qu'elles seront fixées.

	<p>Assurance scolaire : Elle est obligatoire. Les familles sont libres du choix de leur assureur. Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité civile : couvre les dommages causés à autrui par l'enfant. - Responsabilité individuelle corporelle (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant. <p>Vous devez donc soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est assuré à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle, soit souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial.</p> <p>Il est important de nous la communiquer dans les plus brefs délais. Une sortie étant déjà prévue pour les CM1/CM2 la semaine du 5 au 9 septembre.</p>
	<p>Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école : Les élections auront lieu le <u>vendredi 7 Octobre 2022</u>. Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler le plus rapidement possible et avant la fin septembre.</p>

INFORMATIONS DIVERSES	
	<p>Activités sportives : Pendant l'année, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l'enseignement scolaire. Selon les jours fixés par l'enseignant, il conviendra d'habiller les enfants en conséquence.</p>
	<p>Tennis : Les séances n'ont pas encore été réservées mais l'activité aura lieu. Les jours vous seront communiqués ultérieurement.</p>

 	<p>Natation : Des séances de natation se tiendront. L'éducation Nationale nous communiquera ultérieurement la période et les créneaux horaires auxquels nous nous y rendrons.</p> <p>Bibliothèque : Nous nous rendrons régulièrement à la bibliothèque. Le planning n'est, pour le moment, pas encore établi.</p>
	<p>Parasites : Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie, l'appui-tête de la voiture ... Merci d'avertir l'école si votre enfant a des poux.</p>
 	<p>Médicaments : Les enseignants et le personnel de service ne sont pas autorisés à administrer de médicaments aux enfants. En conséquence, les médicaments sont formellement interdits à l'école. Un PAI provenant du médecin scolaire doit être établi pour tout traitement.</p> <p>Protocole sanitaire : A ce jour pas de protocole déterminé. La référence en vigueur est celle dite du « socle ». L'infographie est consultable sur le site : https://www.gouvernement.fr/actualite/le-protocole-sanitaire-pour-lannee-scolaire-2022-2023 Elle sera également affichée dans les panneaux se trouvant devant l'école. En cas de fièvre, consulter. Prévenir au plus vite l'école en cas de Coronavirus afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires et conforme au protocole. A l'école, si votre enfant est fiévreux, vous serez contacté afin que vous veniez le récupérer.</p>



Objets personnels

Afin d'éviter les pertes et confusions diverses, il est conseillé de marquer les vêtements et effets personnels au nom de chaque enfant.

Les enseignants et le personnel de service ne peuvent être tenus pour responsables de la perte ou de la détérioration d'objets personnels (bijoux, jouets...) apportés à l'école.

Si toutefois vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe enseignante.

A toutes et à tous, nous vous souhaitons de bonnes vacances et une bonne rentrée à tous nos élèves.

L'équipe enseignante



Vacances scolaires :

L'Académie de Versailles se trouve en **zone C**.

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Mercredi 31 août 2022		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : jeudi 1 ^{er} septembre 2022		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 22 octobre 2022 Reprise des cours : lundi 7 novembre 2022		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 17 décembre 2022 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2023		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 4 février 2023 Reprise des cours : lundi 20 février 2023	Fin des cours : samedi 11 février 2023 Reprise des cours : lundi 27 février 2023	Fin des cours : samedi 18 février 2023 Reprise des cours : lundi 6 mars 2023
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 8 avril 2023 Reprise des cours : lundi 24 avril 2023	Fin des cours : samedi 15 avril 2023 Reprise des cours : mardi 2 mai 2023	Fin des cours : samedi 22 avril 2023 Reprise des cours : mardi 9 mai 2023
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 8 juillet 2023		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.
Les classes vaqueront le vendredi 19 mai 2023 et le samedi 20 mai 2023.

